

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **10 MARS 2020**

Délibération CA 2020 / 03 / 10 – 19

Point 17 de l'Ordre du Jour

CAMPAGNE de PUBLICATION des EMPLOIS du SECOND DEGRÉ 2020 – 2^{ème} VAGUE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 11

Le Conseil d'Administration se prononce sur :

- les 5 postes d'enseignants de type second degré ouverts au recrutement et à l'affectation au 1^{er} septembre 2020 et publiés à ce titre, selon les modalités de la note de service ministérielle en référence.

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la 2^{ème} vague de la campagne de publication des emplois du second degré.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 mars 2020



Le Président

Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **1 2 MARS 2020**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **10 MARS 2020**

Délibération CA 2020 / 03 / 10 – 20

Point 18 de l'Ordre du Jour

CAMPAGNES d'AVANCEMENT DES PERSONNELS CONTRACTUELS BIATSS : DÉTERMINATION des VOLUMES offerts de PROMOTIONS et CALENDRIER de GESTION

Documents transmis aux Administrateurs

★ ANNEXES 12.0 à 12.1

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité les volumes offerts de promotions et le calendrier de gestion dans le cadre des campagnes d'avancement des personnels contractuels BIATSS.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 mars 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- **Transmis au Recteur Chancelier le 12 MARS 2020**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **10 MARS 2020**

Délibération CA 2020 / 03 / 10 - 21

Point 19 de l'Ordre du Jour

PUBLICATION des POSTES BIATSS-AENES (Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur)
au MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 13

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la publication des postes BIATSS-AENES au mouvement intra-académique.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
<i>Présents</i>	18
<i>Représentés</i>	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	23
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	3

Fait le 11 mars 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **12 MARS 2020**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **10 MARS 2020**

Délibération CA 2020 / 03 / 10 – 22

Point 21 de l'Ordre du Jour

MODIFICATION des MODALITÉS du TÉLÉTRAVAIL

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 14

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité notamment le télétravail sur la demi-journée lorsque l'agent exerce sur 9 demi-journées et rendent éligibles au télétravail les personnels dont le contrat de travail prend fin au cours de la période demandée, conformément aux modalités présentées.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	26
Présents	18
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	26
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 mars 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

Publicité et modalités de recours :

- opposabilité et information des tiers, des personnels et des usagers : affichée le **13 MARS 2020**
- information supplémentaire interne des personnels et des membres du Conseil d'Administration : mise en ligne sur l'intranet le **11 MARS 2020**
- transmission au Recteur Chancelier des Universités le **12 MARS 2020**

Les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine qui revêtent un caractère réglementaire (général et impersonnel) entrent en vigueur à compter de leur transmission au Recteur de l'Académie de Nancy-Metz, Chancelier des Universités.

Aux termes de l'article R421-1 du Code de justice administrative, le Tribunal administratif de Nancy peut être saisi d'un recours contre la présente délibération :

- dans un délai de 2 mois suivant son affichage,
- ou dans un délai de 2 mois suivant sa transmission au Recteur si elle présente un caractère réglementaire.

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **10 MARS 2020**

Délibération CA 2020 / 03 / 10 – 23

Point 21bis de l'Ordre du Jour :

CAMPAGNE D'EMPLOIS 2020 : DEMANDE de PUBLICATION au FIL de l'EAU d'un POSTE de MAÎTRE de CONFÉRENCES

Document transmis électroniquement aux Administrateurs

★ ANNEXE 15

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la publication au fil de l'eau d'un poste de Maître de Conférences (n° 02 MCF0350), dans le cadre de la campagne d'emplois 2020.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 mars 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

- Transmis au Recteur Chancelier le **12 MARS 2020**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **10 MARS 2020**

Délibération CA 2020 / 03 / 10 - 24

Point 22 de l'Ordre du Jour

REMISES GRACIEUSES

Document transmis aux Administrateurs

★ ANNEXE 16

Délibération :

Les membres du Conseil d'Administration proposent à l'unanimité :

- d'accorder la remise gracieuse de la créance à hauteur de **5 686,85 €** figurant dans le tableau en [annexe 16](#)
- de ne pas accorder la remise gracieuse de la créance ayant reçu un avis défavorable de l'Agent Comptable.
(la créance de **7 000 €** n'est dès lors pas proposée en remise gracieuse)

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 mars 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **12 MARS 2020**

CONSEIL d'ADMINISTRATION

Relevé de Délibérations

Séance du **10 MARS 2020**

Délibération CA 2020 / 03 / 10 - 25

Point 23 de l'Ordre du Jour

DURÉE d'AMORTISSEMENT d'IMMOBILISATIONS CORPORELLES (BIENS VIVANTS) concernant les ANIMAUX REPRODUCTEURS acquis par la FERME de la BOUZULE - DURÉE FIXÉE à 10 ANS

Document transmis aux Administrateurs

- VU le code de l'éducation, notamment les articles L712-3 3 ;
- VU le décret n°2011-1169 du 22 septembre 2011 modifié portant création de l'université de Lorraine, notamment l'article 8 ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le recueil des normes comptables des établissements publics ;
- VU l'instruction comptable commune M9 du 16 janvier 2020 ;
- VU le plan de comptes commun ;
- VU les activités conduites par la ferme de la Bouzule, partie intégrante de l'école nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires, et les biens que ces activités nécessitent d'intégrer dans les comptes, notamment les animaux reproducteurs acquis par l'ENSAIA pour cette ferme expérimentale ;

IL EST DÉCIDÉ

Article unique : procédure d'amortissement de biens vivants

Les membres du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité l'enregistrement comptable en comptes d'immobilisations corporelles - Biens vivants - comptes 251 et 252 - des animaux reproducteurs acquis pour les besoins des activités de la ferme de la Bouzule.

La durée d'amortissement de ces animaux reproducteurs est fixée à 10 ans.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	25
Présents	17
Représentés	8
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de voix POUR	25
Nombre de voix CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Fait le 11 mars 2020



Le Président
Pierre MUTZENHARDT

• Transmis au Recteur Chancelier le **12 MARS 2020**